



**AVIS PUBLIC  
RÈGLEMENT 2760-2020  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

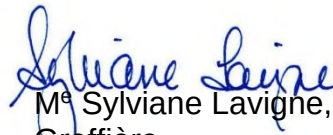
PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 6 juillet 2020, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2760-2020, modifiant le Règlement de lotissement 2369-2010 afin de réviser les dimensions minimales de lots sur les chemins Viens, de Fitch Bay et la rue Channel.

Ce règlement n'a pas requis d'approbation des personnes habiles à voter.

Ce règlement est entré en vigueur le 6 août 2020, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Ce règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au [www.ville.magog.qc.ca/avispublics](http://www.ville.magog.qc.ca/avispublics). Toutefois, pour plus d'informations concernant ce règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 12 août 2020.

  
M<sup>re</sup> Sylviane Lavigne,  
Greffière